

PSA ASSURANCE

VOUS ÊTES UNIQUE, ET NOTRE ASSURANCE EN TIENT COMPTE



PEUGEOT



Vous envisagez tout prochainement d'acheter une nouvelle Peugeot ou une Peugeot Occasion. Une décision certainement mûrement réfléchie. Après avoir choisi le modèle, les options et la couleur, il vous faut maintenant penser à l'assurer comme elle le mérite. Avec PSA Assurance, vous avez la certitude d'être parfaitement couvert.

L'assurance responsabilité civile (RC), obligatoire, constitue la garantie de base de l'assurance auto et rembourse à votre place les dommages subis par des tiers si vous êtes responsable d'un accident. Elle inclut en outre une 1^{ère} assistance en cas d'accident, de vol ou tentative de vol ou d'incendie si votre véhicule est immobilisé. Notre responsabilité civile comprend également les services suivants : BOB, Euro+ et Click for you.

TOUJOURS LA MEILLEURE PROTECTION POUR VOTRE PEUGEOT NEUVE OU D'OCCASION!

NEUVE, RÉCENTE OU D'OCCASION :
OPTEZ POUR LA FORMULE OMNIUM
QUI VOUS CONVIENT LE MIEUX!

La formule omnium : pour votre Peugeot neuve ou de moins de deux ans

Votre Peugeot est neuve ou a moins de deux ans ? L'**omnium** de PSA Assurance, basée sur la valeur catalogue de votre véhicule, vous offre une protection optimale en cas de dégâts matériels résultant :

- d'un accident, d'un acte de vandalisme ou de malveillance (avec une franchise)
- d'un vol ou d'une tentative de vol
- d'un bris de vitres
- d'un incendie
- de forces de la nature ou de heurts d'animaux, y compris les dégâts causés par les rongeurs.

La formule omnium 24+, pour votre Peugeot âgée entre deux et cinq ans

Parce que votre Peugeot Occasion mérite aussi une protection sur mesure, PSA Assurance Premium vous propose une formule unique destinée aux voitures d'occasion âgées entre deux et cinq ans : **l'omnium 24+**.

Cette formule offre à votre Peugeot les mêmes garanties qu'une omnium mais à un tarif tenant compte de l'âge et de la valeur de votre véhicule. Votre prime est en effet calculée sur la base de sa valeur facture et non de la valeur catalogue, comme c'est le cas pour un véhicule neuf.

La formule mini-omnium

Même si votre Peugeot prend de l'âge, elle reste malgré tout précieuse à vos yeux. Pensez à PSA Assurance Primo et sa formule **mini-omnium** destinée aux véhicules jusqu'à cinq ans. Elle offre à votre Peugeot les mêmes garanties que la formule omnium, à l'exception de la garantie dégâts matériels/accidents.

LES ATOUTS DE PSA ASSURANCE

L'OMNIUM DE PSA ASSURANCE,
C'EST AUSSI :

La valeur de votre nouvelle Peugeot garantie pendant 3 ans

Votre voiture est volée ou déclarée en perte totale ? Pas de panique ! Si votre véhicule a moins de 3 ans au moment du sinistre, vous avez la possibilité de choisir une nouvelle Peugeot d'une valeur équivalente à la valeur assurée que vous nous aviez déclaré pour le véhicule sinistré. Vous préférez opter pour une indemnisation en espèces ? C'est possible aussi moyennant l'application d'une dégressivité sur la valeur assurée.

Une attente sans souci en cas de reprise du véhicule

Votre nouvelle Peugeot n'est pas disponible immédiatement ? Pas de souci ! En cas de reprise de votre voiture actuelle par le point de vente, celle-ci est couverte en dégâts matériels, en cas de perte totale - à concurrence du prix de reprise convenu - dans l'attente de la livraison de votre nouvelle Peugeot.





Une franchise à 0 € en option

Pas de mauvaise surprise en cas d'accident puisque, dès la souscription de votre contrat d'assurance, vous connaissez précisément le montant de la franchise qui reste à votre charge. En option, cette franchise peut même être ramenée à 0 € pour le 1^{er} sinistre :

- en cas de perte totale ou
- en cas de réparation de votre véhicule auprès d'un garage partenaire Peugeot si le coût des réparations dépasse le montant de la franchise fixée au contrat.

DES GARANTIES COMPLÉMENTAIRES INDISPENSABLES



La sécurité du conducteur

Savez-vous que si vous êtes blessé en tant que conducteur, par exemple, lors d'un accident en tort ou sans tiers responsable, vous risquez de devoir assumer personnellement les frais et les conséquences de vos blessures ? Avec son intervention pouvant aller **jusqu'à 1 500 000 €** (par sinistre), l'option **sécurité du conducteur** veille à votre tranquillité d'esprit en toutes circonstances, que vous soyez au volant de votre propre voiture, que quelqu'un d'autre la conduise ou que vous conduisiez une autre voiture que la vôtre dans le cadre de votre vie privée.



La protection juridique

Un accident entraîne bien souvent un désaccord entre les parties concernées. Et il n'est pas rare que celui-ci aboutisse au tribunal. La garantie **protection juridique** de PSA Assurance est là pour défendre au mieux vos intérêts. Elle prend en charge les démarches nécessaires à la récupération de votre dommage ainsi que les frais de votre défense pénale, ainsi que les frais de votre défense juridique (frais d'avocats, d'expertise, de justice. Les amendes sont exclues).



L'Assistance +

Dépannage, remorquage, voiture de remplacement, cette garantie assure votre mobilité en Belgique comme à l'étranger, également en cas de panne ou d'erreur de carburant. Elle offre également une assistance aux personnes.

PSA ASSURANCE
C'EST AUSSI BIEN D'AUTRES
AVANTAGES...

Avantages garages partenaires

Vous êtes couvert par une omnium ou une RC (en cas de sinistre en droit) et êtes impliqué dans un accident ? Faites appel à un garage partenaire et bénéficiez de nombreux avantages :

- Réparations dans les règles de l'art.
- Une expertise accélérée, un nettoyage & un check up gratuits.
- Une réduction de 75 € sur la franchise fixe pour les voitures

- Un véhicule de remplacement
En cas d'accident : pendant toute la durée des réparations (max. 30 jours)
En cas de perte totale : max. 30 jours
En cas de bris de vitre : max. 3 jours
- Le tiers-payant : nous payons directement tous les frais à votre réparateur conventionné, à l'exception de la franchise éventuelle et de la TVA légalement récupérable.

Ces avantages sont d'application en Belgique et dans un rayon de 30 km au-delà de nos frontières.



Vous souhaitez obtenir
davantage d'informations
sur PSA Assurance
ou demander une offre?

RENDEZ-VOUS
SUR **PEUGEOT.BE**
OU APPELEZ
GRATUITEMENT
LE **0800 96 390**



Le produit PSA Assurance est une assurance qui rassemble les garanties Responsabilité, Protection du véhicule (omnium, mini-omnium, ...), Protection du Conducteur, Protection juridique et Assistance+. Ce produit a été développé par A.Belgium, compagnie d'assurance belge, et est soumis au droit belge. Le contrat d'assurance est conclu pour une durée d'un an avec possibilité de reconduction tacite. Ce produit PSA Assurance est réservé à la Belgique. Veuillez consulter la fiche produit (IPID) et les conditions générales d'assurance de ce produit avant de le souscrire. Les couvertures offertes sont nombreuses et expliquées dans ces documents qui précisent également les éventuelles limites et exclusions des garanties. Vous pouvez obtenir ces documents gratuitement sur le site Internet www.peugeot.be. En cas de plainte éventuelle, vous pouvez faire appel au service Customer Protection (place du Trône 1 à 1000 Bruxelles, e-mail : customer.protection@axa.be). Si la solution proposée ne vous convient pas, vous pouvez vous adresser au service Ombudsman Assurances, square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles (www.ombudsman.as).

PSA Assurance est un produit d'A.Belgium, S.A. d'assurances agréée sous le n° 0039 pour pratiquer les branches vie et non-vie (A.R. 04-07-1979, M.B. 14-07-1979) - Siège social : Place du Trône 1, 1000 Bruxelles (Belgique) - Tél. : 02 678 61 11 - N° BCE: TVA BE 0404.483.367 RPM Bruxelles.

PSA Finance Belux S.A. • Avenue du Bourget 20 Bte 1 à 1130 Bruxelles • n° BCE 0417.159.386 • Tél. : +32 (0)2 370 77 11 • Fax : +32 (0)2 332 12 33 • psafinance@psa-finance.com • N° d'inscription FSMA 019653A • IBAN : BE86 3100 0100 5250 • BIC : BBRU BE BB, inscrit dans le registre des intermédiaires d'assurances tenu par la FSMA sous le n° BCE 0417.159.386, agit en tant qu'agent d'assurances d'A.Belgium S.A.. Les points de vente Peugeot inscrits dans le registre des intermédiaires d'assurance tenu par la FSMA agissent en tant que sous-agents ou intermédiaires à titre accessoire de PSA Finance Belux SA. Les points de vente Peugeot non-inscrits FSMA agissent en tant qu'apporteurs de clients.

E.R. : Johan Dresin • PSA Finance SA • Avenue du Bourget 20 Bte 1 à 1130 Bruxelles • n° BCE 0417.159.386 • Tél. : +32 (0)2 370 77 11 • Édition : 10/2020.